Dunkerque Culture 21

Une démarche de développement culturel, patrimonial et artistique

> inventive
> participative
> durable
> ouverte sur l'Europe et le monde

Ce texte de mise en perspective des enjeux culturels sur le territoire dunkerquois dans le cadre de la démarche internationale d'Agenda 21 de la culture a été présenté en Conseil municipal de la Ville de Dunkerque le 13 décembre 2018.

Couverture :
Collège de Saint-Venant en visite au Frac Grand Large — Hauts de France, 2018. *© Droits réservés*

Sommaire

Préambule 4

I. Calibrer la démarche de développement culturel au regard d'une analyse renouvelée des enjeux et des ressources 6

1. Enjeux universels : poursuivre et renouveler la tradition humaniste et d'éducation populaire 6

2. De nouveaux enjeux globaux et sociétaux 7

3. Enjeux propres au territoire dunkerquois 10

II. Les finalités de la démarche dunkerquoise de développement culturel 16

III. Cinq objectifs structurants, déclinés en actions 17

Premier objectif : développer une approche innovante et participative du patrimoine et des mémoires 17

Deuxième objectif : développer la participation de la plus grande diversité de publics à la dynamique de développement culturel, dans une logique d'enrichissement de l'individu et de cohésion sociale 20

Troisième objectif : développer et affirmer le profil de ville portuaire créative et innovante 23

Quatrième objectif : innover en matière d'éducation populaire et d'apprentissage tout au long de la vie 25

Cinquième objectif : rendre plus visible et plus lisible le dynamisme et les spécificités du pôle culturel et créatif dunkerquois 26

IV. Agir et travailler mieux, ensemble 29

Préambule

Le présent document a pour ambition de définir une démarche de développement culturel de territoire qui

- s'inscrive dans l'histoire culturelle et patrimoniale de la ville, et valorise les **spécificités du territoire et de ses habitants**, dans toute leur diversité, dans un esprit d'ouverture et tourné vers l'avenir ;
- prenne appui sur le – et **donne un nouvel élan** au – développement culturel qu'a connu le territoire depuis la dynamique de décentralisation intervenue sur le plan national dans les années 1980-1990 ;
- fixe de nouveaux objectifs, dans un souci de réponse efficace aux **enjeux contemporains** – qu'ils soient locaux ou globaux –, déclinés en **politiques et actions**, elles-mêmes soumises à **évaluation** grâce à la mise en place d'outils adaptés ;
- propose une approche **transversale** du développement culturel au service de la transformation de la ville, de sa population et de son territoire, en phase avec leurs besoins ;
- contribue à faire émerger un **profil renouvelé** du territoire, un **nouveau récit collectif**, facteur à la fois de confiance en soi collective, d'ouverture et de foi en l'avenir.

Ce texte tient compte des préoccupations suivantes :

- **cohérence territoriale** : elle entend renforcer encore la cohésion entre la Ville et la Communauté urbaine, l'imbrication dans les échelles de projets supra (Pôle métropolitain, GECT), la prise en compte des priorités stratégiques des principaux partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département), la déclinaison des grands textes internationaux (Agenda 21 de la Culture, Convention de l'UNESCO, Déclaration de Fribourg sur les droits culturels…) ;
- **imbrication de la démarche des acteurs culturels dans la stratégie de développement durable** du territoire, en synergie avec les autres champs d'action (économique, sociale, environnementale, urbain, participation…) ;
- **travail collectif** : ce document se veut le miroir des contributions des acteurs culturels mais aussi des points de vue des différentes parties prenantes du développement culturel territorial, et ce en vue de garantir non seulement une appropriation optimale et la prise d'initiative des acteurs, mais aussi une dynamique de synergie et de transversalité entre les différents secteurs ;
- **élaboration d'une démarche de territoire** non strictement cantonnée à la seule Ville de Dunkerque en tant qu'institution, mais portée par l'ensemble des acteurs et des parties prenantes – idéalement jusqu'à l'habitant-e –, renforçant ainsi le rôle de la collectivité dans les fonctions suivantes : animation de la réflexion collective et du réseau des acteurs, coordination des actions partenariales, promotion de projets collectifs, accompagnement des acteurs de terrain dans leur développement ;
- **dynamique de développement endogène** : la priorité doit être donnée à la valorisation des ressources et des patrimoines locaux en tant que ferments de réponses solides et efficaces du territoire par rapport aux enjeux contemporains.

Le présent texte est le résultat d'une **démarche participative** ayant impliqué notamment:

- **les acteurs culturels et artistiques actifs sur le territoire**, mais aussi ceux des territoires frontaliers (Pôle métropolitain Côte d'Opale, Flandre occidentale (B), Kent oriental (GB)) ;
- **les parties prenantes de la démocratie locale, du secteur social, sanitaire**… à travers, notamment, l'élaboration de la convention Ville-ADUGES ou des activités du Réseau des acteurs culturels et sociaux du territoire pour une médiation proactive et innovante ("rezo") ;
- **les personnels de la direction de la culture et des relations internationales** à travers, notamment, l'exercice d'élaboration du Projet de service auquel ceux-ci ont pris part.

Cette document concerne les territoires de Dunkerque-Centre, Petite-Synthe, Rosendaël, Malo-les-Bains et Mardyck, avec une recherche de synergies avec les communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck.

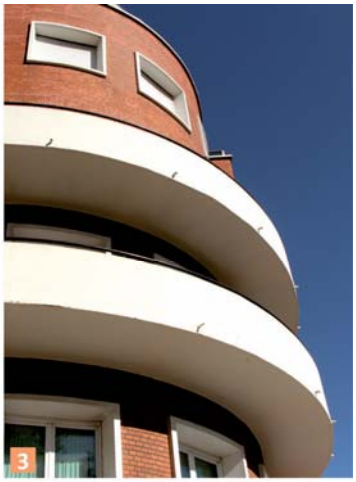

1 Evénement participatif organisé par l'association Electro Libre. *© DR*

2 Les 4Ecluses initient les jeunes aux techniques des Musiques actuelles. *© Les 4Ecluses*

3 Un immeuble de la Reconstruction. *© Steve Abraham / Ville de Dunkerque*

4 Festival La bonne aventure, Dunkerque, 2018. *© CUD*

I. Calibrer la démarche de développement culturel au regard d'une analyse renouvelée des enjeux et des ressources

La démarche de développement culturel de Dunkerque s'entend comme une réponse adaptée – productrice de sens et de valeur utile –

- aux **enjeux universels** liés à la place de la culture et des arts dans la construction de l'individu et de la société ;
- à une série de **problématiques nouvelles, souvent "exogènes"** à la collectivité, mais auxquelles doivent aujourd'hui faire face nos sociétés et notre territoire ;
- aux **enjeux spécifiques au territoire** dunkerquois, liés à sa géographie, son histoire, sa physionomie, ses activités, sa population, ses problématiques locales, ses perspectives de développement, son paysage culturel et son profil d'avenir.

1. Enjeux universels : poursuivre et renouveler la tradition humaniste et d'éducation populaire

a. Partir d'une définition de la "culture"

Nous proposons de partir de la définition présente dans l'article 2 de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) : *"le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement"*.

b. Valeur intrinsèque de la culture

L'un des enjeux primordiaux du présent document est de concevoir une démarche qui réaffirme ainsi la valeur intrinsèque de la culture en tant que dépositaire de symboles et socle de l'identité, de la dignité, de la valeur et de la diversité humaines avant tout **sans aucune considération utilitariste**.

Conditions de l'expression des émotions, de la liberté de choix, de l'autonomie individuelle, de l'épanouissement, de la capacité de discernement, de la rationalité, de la tolérance, de la vie en société, de l'ouverture et de l'acceptation de l'autre, de la capacité à communiquer, de la solidarité, de l'appartenance à la communauté humaine…, sont dès lors centrales les notions de

- transmission des savoirs (savoir faire, savoir vivre, savoir être, savoirs formels et informels…)
- conservation, préservation, transmission, valorisation du patrimoine matériel et immatériel (mémoire, archives, patrimoine…)
- éducation populaire, éducation et enseignement artistiques et culturels, formation tout au long de la vie
- liberté de création, encouragement de la créativité, diffusion, promotion des ressources et des pratiques artistiques et culturelles (amateurs et professionnelles), production, recherche, expérimentation, événements collectifs…

Ceci sous-entend une approche la plus globale possible du champ culturel. Doivent être ainsi reconnues, en misant rigoureusement sur la plus grande qualité des propositions, **toutes les formes culturelles et artistiques** : lettres, différents domaines de la pensée et du savoir, mémoire, patrimoine, arts visuels et plastiques, musiques, spectacle vivant, danse, performance, image, cultures locales, cultures issues des migrations et de la diversité, cultures émergentes, nouveaux médias, culture numérique, culture scientifique et technique...

c. Une "culture des droits" : assurer le plein exercice des droits culturels

Dans son article 5, la Déclaration de Fribourg précise que *"toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix".*

Cette notion de "choix" suppose que l'individu soit armé pour exercer au mieux cette faculté. Ceci sous-entend, certes, une politique d'accessibilité au plus grand nombre (accessibilité tarifaire, mobilité, accès aux personnes en situation de handicap…), mais aussi des politiques proactives, calibrées en fonction de la diversité des publics, permettant le développement des pratiques culturelles et artistiques mais aussi des potentiels individuels et collectifs quelles que soient les origines sociales, géographiques, culturelles, religieuses…

Ces politiques doivent dès lors aller de pair avec

- une **communication** simple, inventive et inclusive ;
- des activités de **médiation** menées avec une pluralité de partenaires, le plus en amont possible ;
- des **pratiques de création partagée**, où s'efface la frontière entre professionnels et amateurs ;
- des **politiques volontaristes d'accessibilité** en matière tarifaire, de situation de handicap, de transport et de mobilité…

d. Culture et développement durable

Enfin, comme le rappelle l'Agenda 21 de la Culture de l'organisation mondiale des pouvoirs locaux et régionaux (Cités et gouvernement locaux unis / CGLU), une double relation entre culture et développement durable est ici à prendre en compte :

- d'une part, la culture est à considérer comme l'un des moteurs fondamentaux d'un développement durable centré sur l'humain ;
- d'autre part, comme l'indique la Commission Agenda 21 (CGLU), "le développement enraciné dans la culture et sensible au contexte local est en fait le seul mode de développement susceptible d'être durable".

2. De nouveaux enjeux globaux et sociétaux

Se sont affirmés, ces dernières décennies, un certain nombre d'enjeux nouveaux auxquels les territoires, où qu'ils se situent, doivent aujourd'hui se confronter et qui doivent être pris en compte dans l'élaboration d'une démarche de développement culturel local.

a. Mutations globales : mondialisation, intégration européenne et décentralisation

Sous l'effet de la centralisation, les territoires français ont longtemps envisagé leur positionnement dans un cadre strictement hexagonal, en fonction d'enjeux avant tout nationaux, et selon une logique de relation centre/périphérie, les politiques culturelles n'échappant pas à ce schéma.

Outre la dynamique de décentralisation initiée au début des années 1980, les phénomènes conjugués de mondialisation et d'intégration européenne, d'une part, et de redéfinition du rôle de l'Etat, d'autre part, entraînent une pression sans cesse plus importante des problématiques internationales et européennes sur le plan local. On citera, par exemple, les phénomènes de délocalisation des moyens de production, l'enjeu du dialogue euroméditerranéen, les répercussions locales des conflits internationaux, la question des réfugiés, les phénomènes migratoires...

Qu'il s'agisse de leur développement global ou de leur développement culturel, ces changements impliquent la nécessité, pour les territoires,

- d'envisager leur développement davantage encore à partir de leurs ressources et de leurs atouts locaux (pôles d'excellence, niches…), et de valoriser leurs facteurs de différenciation afin d'améliorer leur capacité d'attractivité et de rayonnement ;
- de dépasser les logiques pyramidales et de relation centre/périphérie en favorisant les logiques multiniveaux (articulation dans des échelles pertinentes), transnationales, ainsi que le travail en réseaux et en mode "projets" ;
- de se positionner non plus exclusivement dans l'espace national, mais également dans un rapport renouvelé à l'espace transfrontalier/transmaritime, européen et mondial ;
- de prendre en compte le développement de problématiques nouvelles liées à ces phénomènes : enjeu du plurilinguisme, des capacités interculturelles des citoyens, des réponses locales à apporter aux problématiques de diversité des modes de vie, de la coexistence de différents récits mémoriels (mémoire de la colonisation et de l'esclavage, par exemple), et du cosmopolitisme des sociétés ;
- de porter une attention accrue à la compréhension, par les populations, des enjeux européens et internationaux, mais aussi à la notion de citoyenneté européenne/universelle, aux enjeux environnementaux, de coopération et solidarité internationales et de dialogue interculturel (dialogue entre rives de la Méditerranée, par exemple).

b. Enjeux de la société et l'économie de la connaissance / Villes créatives / Nouvelles approches de l'éducation populaire

Si l'accès aux savoirs est inhérent à la notion de politique culturelle, la mondialisation rend cet enjeu d'autant plus saillant qu'elle oblige les territoires européens et occidentaux à sans cesse améliorer leur capacité d'innovation et de création en tant que facteur de mutation et de reconversion.

Par ailleurs, le succès des villes ayant basé leur développement sur ***a)*** le renforcement de leur puissance créative, et ***b)*** une stratégie d'émulation entre mondes culturel et économique (cas de Manchester, des villes néerlandaises, d'une ville moyenne comme Courtrai…) corrobore la thèse de Richard Florida relative au rôle central joué aujourd'hui par la **créativité** – et les facteurs qui la conditionnent, à savoir le triptyque talents/technologie/ouverture – dans le développement et l'attractivité des villes. La créativité et l'innovation, quels que soient les secteurs concernés, ont un effet positif sur l'image du territoire, le développement économique et commercial, la qualité de la vie urbaine (la "ville en mouvement"), l'attractivité résidentielle, le financement des acteurs culturels…

Par ailleurs, la désaffection vis-à-vis de la chose publique et du politique, les phénomènes de repli sur soi, le développement de sentiments d'aliénation, des populismes, d'un certain cynisme, de la prolifération d'informations non vérifiées, nous invitent à donner une nouvelle impulsion à la tradition d'**éducation populaire**.

Ceci implique

- une promotion des objectifs de la "société de la connaissance" et de formation tout au long de la vie, lesquels peuvent être notamment atteints par le développement de lieux innovants d'accès au savoir (troisièmes lieux, learning centres, médiathèques à la fois en hyper-accessibilité et lieux de vie, nouvelles formes d'accompagnement vers la connaissance (travail de bibliothécaire orienté sur la médiation), schémas de formation tout au long de la vie…), mais aussi par une attention extrême portée au numérique ;
- un profond renouvellement des structures et des pratiques d'éducation populaire ;
- l'établissement de liens étroits entre le territoire, d'une part, et l'université et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, d'autre part ;
- une politique volontariste de soutien à la création (résidences d'artistes, politiques visant à développer et attirer les talents…) favorisant, plus largement, l'expression et l'installation, sur le territoire, d'esprits particulièrement créatifs et entreprenants ;
- une approche volontariste et innovante de l'éducation et des enseignements culturels et artistiques ;

- une place centrale conférée à la dimension artistique et culturelle dans les projets de développement urbain, le développement de lieux et de quartiers repérés comme créatifs, le développement des projets liant art et espace public dans l'ensemble des quartiers ;
- l'encouragement de toute pratique culturelle et artistique, qu'elle soit en amateur, pré-professionnalisante ou professionnelle ; une participation de l'ensemble des citoyens à la dynamique de création, notamment parmi les publics dits éloignés de l'offre culturelle ;
- une promotion des industries créatives, du commerce et de l'artisanat au monde des entreprises, en passant par l'économie sociale et solidaire ;
- une meilleure interaction entre mondes culturel, social et économique autour des enjeux de l'innovation et du mécénat.

c. Mutations technologiques, mutations sociétales, nouveau rapport de l'individu à l'espace public

Pour atteindre leurs objectifs premiers, les politiques culturelles des territoires doivent pouvoir répondre aujourd'hui efficacement à l'effet combiné du développement – accéléré ces dernières décennies – des technologies de l'information et de la communication, du développement de la mobilité, conjugués à l'apparition de nouveaux phénomènes sociaux et sociétaux.

Ceci se traduit par une nécessaire prise en compte des phénomènes suivants :

- Diversification des sociétés et nouveaux cadres/dynamiques sociaux : égalité femmes-hommes, diversité des organisations familiales, des origines, des croyances, des langages, des styles de vie… ;
- Déconnexion entre le monde virtuel/numérique dans lequel, sans cesse davantage, l'individu évolue, d'une part, et la réalité territoriale dans lequel celui-ci ou celle-ci s'inscrit (réseaux sociaux, médias ultra-spécialisés, médias issus des pays d'origine...), d'autre part – d'où l'importance de travailler sur de nouveaux espaces physiques de rencontre ;
- Atomisation et singularisation des individus, autonomie sans cesse plus affirmée des choix individuels (genre, origines, styles de vie…), risques de solitude et d'isolement de l'individu ; d'où l'importance d'un développement des opportunités de pratiques culturelles et artistiques collectives permettant l'ouverture, le partage, l'interactivité et le dialogue avec l'autre "dissemblable", ainsi qu'une porosité entre les groupes et les individus et la compréhension du point de vue de l'autre ;
- Nouveaux rapports au temps : nouveaux rythmes de vie, nouveaux rapports entre temps travaillé et de loisirs (au regard des points précités mais aussi de la précarité sociale ou des nouvelles formes d'organisations du travail) ;
- Nouvelles formes de sociabilité, mais aussi risques de replis sur soi collectifs, de distanciation intergénérationnelle, de développement de nouveaux obscurantismes, de nouvelles formes de populisme… ;
- Risques de désertification des espaces publics et de rencontre traditionnels (la place, la rue…), d'où l'importance d'une approche renouvelée de l'événementiel et de la dimension artistique et culturelle dans les espaces publics en tant que facteurs de sociabilité ;
- Nouvelle relation aux lieux, aux équipements : le développement du numérique, le développement de la mobilité, l'accès à distance d'un nombre croissant de ressources, l'accroissement de l'autonomie individuelle, voire du confort domestique... impliquent le passage d'une logique d'équipements publics jadis en position de monopole eu égard à certaines fonctions (par exemple, la bibliothèque comme lieu de ressources documentaires ou le cinéma comme seul espace permettant l'accès à l'image en mouvement...) à une logique de lieux ***a)*** allant au-delà de cette fonction car désormais concurrencés par l'accès virtuel (liberté de choix de l'individu, sociabilité, accompagnement vers le savoir, médiation...), ***b)*** répondant à de nouveaux enjeux (formation tout au long de la vie, interculturalité, transdisciplinarité...), et ***c)*** conviviaux, esthétiques et confortables (en mesure de faire face à la concurrence de la sphère privée) ;
- Rôle croissant du visuel (icônes, qualité graphique…) dans les sociétés numériques et surinformées.

d. Mutations environnementales

Les dernières décennies ont mis en évidence les risques liés au changement climatique, à la diminution de la biodiversité, à la qualité du cadre de vie, à l'épuisement des énergies fossiles, au développement des énergies renouvelables, à la question des déchets, à la qualité de l'eau...

Ceci implique une prise en compte, dans le cadre d'une démarche de développement culturel des territoires, de la dimension environnementale et, plus largement, des différentes dimensions du développement durable.

Sont notamment à prendre en compte les enjeux suivants :

- réappropriation et compréhension de l'environnement local (morphologie, faune, flore terrestres et marines…) ; et, plus largement, promotion de la culture scientifique ;
- opérations culturelles favorisant l'éducation et la responsabilisation des individus au regard des enjeux environnementaux ;
- limitation de l'impact environnemental des opérations culturelles menées par les acteurs ;
- prise en compte, par les acteurs du développement culturel, des différentes dimensions du développement durable dans leurs activités et programmation (thématiques, matériaux utilisés, circuits courts, économie circulaire, etc.).

e. Contexte budgétaire et nouvelles économies de la culture

Les évolutions de la dépense publique, conjuguées à une conjoncture économique difficile, impliquent l'urgence de

- identifier les principaux enjeux de la politique culturelle et de définir les axes prioritaires en mesure d'y répondre efficacement, tout en mettant en place une politique d'évaluation ;
- revoir les méthodes d'intervention publique en réponse aux nouveaux enjeux, dans un souci d'efficacité ;
- une interaction constante avec les partenaires financiers publics afin d'optimiser les opportunités de financement ;
- diversifier les sources de financement, à la fois dans les sphères publique et privée, ce qui suppose une capacité d'ingénierie de projets, un travail de veille, de lobbying, une recherche de nouveaux partenariats, de modes de financement innovants (financement participatif, par exemple) ;
- un nouveau mode d'organisation, voire de répartition des budgets, afin de favoriser l'innovation, la création, la visibilité/lisibilité, le travail collectif, la mutualisation, la possibilité d'assurer une offre culturelle qualitative permanente, notamment en certaines périodes (estivale par exemple) ;
- développer l'économie sociale et solidaire dans le secteur créatif et culturel.

3. Enjeux propres au territoire dunkerquois

La démarche de développement culturel doit également se concevoir en réponse aux enjeux plus proprement dunkerquois.

a. L'enjeu de l'attractivité résidentielle et des jeunes générations

Comme de nombreuses agglomérations moyennes, le territoire de Dunkerque se caractérise par une stagnation de sa population et à un vieillissement accéléré, ces deux phénomènes étant essentiellement dus au départ des jeunes générations, à une relative faiblesse des opportunités liées aux études et à l'emploi, mais aussi à l'attractivité de l'habitat en milieu rurbain/rural et, plus généralement, au cadre de vie.

b. La nécessité d'un positionnement géoculturel adapté

Les phénomènes conjugués de la mondialisation, de l'intégration européenne et de la décentralisation impliquent, pour le Dunkerquois, le passage d'un autoreprésentation périphérique, à l'extrême nord de l'Hexagone, caractérisée par des regards et des relations quasi-exclusivement tournés vers Paris et le reste du pays, à ***a)*** un regard transmaritime et transfrontalier désormais orienté à 360 degrés ("eurorégion" Kent – Flandre – Bruxelles – Wallonie – Hauts-de-France), ***b)*** une intégration croissante dans l'espace nord-ouest européen (en phase avec la concentration démographique/urbaine caractérisant cet espace), et ***c)*** une inscription dans l'espace maritime mondial.

Ceci suppose une mutation à la fois par rapport au positionnement du territoire dunkerquois hérité de l'histoire des trois derniers siècles, mais aussi le développement de nouvelles capacités interculturelles : Dunkerque doit ainsi pouvoir passer d'un auto-positionnement en tant que simple unité administrative du territoire national – où la culture n'est, dès lors, envisagée que une déclinaison de la culture nationale –, à un nouveau positionnement géoculturel en mesure de compléter et enrichir sa seule participation aux espaces français et francophone : cette nouvelle auto-représentation passe ***a)*** par le développement d'un nouveau tissu de relations transfrontalières et transmaritimes, en parfaite complémentarité avec les dynamiques existantes, ***b)*** par le développement d'aptitudes multilingues et interculturelles adaptées aux nouveaux enjeux, mais aussi ***c)*** par le développement d'une culture locale des appartenances multiples et non exclusives.

Une attention particulière devra être portée à la sortie annoncée du Royaume-Uni de l'Union européenne, avec un risque d'éloignement de nos partenaires transmaritimes potentiellement dommageable pour le dynamisme culturel et artistique – et, *in fine*, du développement plus global – du territoire.

c. Spécificité industrialo-portuaire et maritime ; le polder et les canaux ; le cordon dunaire ; la station balnéaire ; la zone horticole

Le rattachement à une nation de culture avant tout continentale, le développement de la zone industrielle (perte de l'accès direct au littoral à l'ouest de l'agglomération), la disparition des chantiers navals, les migrations – internes ou externes – issues de cultures souvent non maritimes, un urbanisme de la Reconstruction tendant à tourner le dos au port, le développement des infrastructures routières durant les Trente Glorieuses, ont peu à peu ôté à la ville et sa population leurs rapports, à l'origine, quintessentiels à l'eau, qu'ils soient liés au port ou au polder.

Une reconquête du port et des canaux par la ville est intervenue au cours des deux dernières décennies, celle-ci se traduisant ***a)*** par la dynamique lancée par l'adoption du plan masse de Richard Rodgers, ***b)*** par la reconquête progressive, par la cité, de ses espaces portuaires, ***c)*** par des installations sur le port d'institutions telles que le Musée portuaire ou l'université, ou encore ***d)*** par un accès facilité, pour les habitants, aux voies fluviales, voire leur réouverture récente (exemple du canal de Mardyck).

La cité et ses habitants demeurent cependant, aujourd'hui encore, trop largement "déconnectés" de la culture portuaire et fluviale, la mer – au-delà de la station balnéaire – étant vue trop souvent encore comme un obstacle et les canaux comme autant d'éléments de rupture.

Parce que le port et les canaux, mais aussi la station balnéaire, font partie des pierres angulaires de la stratégie de développement durable du territoire, parce que le développement touristique, mais aussi la raréfaction des énergies fossiles laissent entrevoir de nouvelles opportunités pour les voie maritimes et fluviales, parce que ces éléments sont facteurs d'intégration dans un espace européen d'avenir, parce que, enfin, ceux-ci participent de la qualité de vie locale, il apparaît essentiel de renforcer chez les acteurs culturels la prise de conscience de la spécificité du Dunkerquois dans sa relation à l'espace maritime et aux canaux, que ce soit du point de vue patrimonial ou prospectif.

Une attention particulière doit être également portée au cordon dunaire, autre élément fondamental de la géographie dunkerquoise, aujourd'hui classé "Grand site de France".

d. Patrimoine du XXe et XXIe siècles

Détruite à 90% durant la Seconde Guerre mondiale, Dunkerque s'est longtemps considérée comme étant dénuée de patrimoine historique. Illustration de cette réalité, la municipalité ne possédait pas, jusque récemment, au sein de ses services, de service Patrimoine.

S'il apparaît évident de préserver et de mettre en valeur les rares éléments de patrimoine hérités des périodes précédant la Seconde Guerre mondiale (église Saint-Eloi, beffrois, Tour du Leughenaer, architecture balnéaire, mais aussi des éléments issus du patrimoine industriel (porte de la briqueterie silico-calcaire, par exemple) ou scientifique (borne géodésique de 1886, par exemple), il est, par ailleurs, urgent de valoriser le patrimoine du XXe siècle dont la reconnaissance, par la population, reste aujourd'hui insuffisant malgré le nouvel engouement apparu ces dernières décennies dans des villes telles que Le Havre, classée au patrimoine de l'humanité, ou encore Saint-Nazaire.

On citera dès lors notamment l'intérêt de promouvoir :

- l'architecture du mouvement moderne (Jean Niermans, Théodore Leveau…)
- les paysages et l'architecture industrialo-portuaire
- l'architecture balnéaire
- l'architecture militaire
- l'architecture civile : les Bains dunkerquois…
- mais aussi les éléments singuliers des anciennes communes indépendantes et des îlots de vie.

C'est ainsi que la Ville s'est déjà engagée

- avec le Plan Phoenix, dans une stratégie de revitalisation du centre-ville se traduisant, entre autres, par la mise en valeur des boulevards et des principales places (Jean Bart, République) ;
- dans un Plan de ravalement obligatoire des façades (PRO) ;
- dans un plan de redynamisation et restructuration de la digue de mer ;
- dans la mise en place d'une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP / futur "Site patrimonial remarquable"), portée par la Communauté urbaine.

A ceci s'ajoute un travail de mémoire devant être entrepris, notamment sur des sujets de recherche en phase avec les enjeux contemporains repérés plus haut.

La stratégie de préservation et de recherche doit enfin être accompagnée de politiques innovantes de valorisation et d'appropriation, de médiation, d'interprétation, d'éducation afin de toucher l'ensemble des habitants.

e. Un paysage culturel diversifié et de qualité, mais insuffisamment lisible, visible et encore trop concentré "dans ses murs"

Dunkerque se distingue à la fois par un nombre d'institutions culturelles – couvrant l'ensemble des champs artistiques et culturels et comparable à celui de petites capitales régionales –, et par la qualité de son offre.

En termes de **structures labellisées**, on soulignera notamment

- la présence du **FRAC Grand Large – Hauts de France** dans le nouveau bâtiment mitoyen de la halle AP2, du **Bateau feu Scène nationale** (récemment rénové) et d'une **Ecole supérieure d'art** (ESÄ Nord Pas-de-Calais Dunkerque/Tourcoing), installée en lisière du quartier Soubise ;
- les trois musées de France que sont le **Musée des Beaux-Arts**, le **Lieu d'art et d'action contemporaine (LAAC)** et le **Musée portuaire** ;
- une nouvelle **bibliothèque** – "troisième lieu", nouvellement installée sur la place du Général-de-Gaulle et labellisée "Bibliothèque numérique de référence", ainsi qu'un réseau dense de

bibliothèques de proximité participant au réseau dit des "Balises", coordonné par la Communauté urbaine ;

- un **Conservatoire de musique et d'art dramatique** labellisé Conservatoire à rayonnement communal et positionné en vue d'accéder à un statut de Conservatoire à rayonnement départemental ;
- des structures culturelles rayonnant au-delà des limites de l'agglomération et, pour certaines, labellisée ou en voie de labellisation : **Jazz club**, **Studio 43** (cinéma classé art et essai, recherche et découverte, répertoire et patrimoine, jeune public ; labellisé Europa), **4Ecluses** (vers une labellisation Scène de musique actuelle / SMAC), **Centre culturel Le Château Coquelle**, **Théâtre La Licorne** – Outil européen de création pour la marionnette contemporaine et le théâtre d'objets, s'orientant vers une labellisation "Centre national de la marionnette", **La Piscine** – Atelier Culture de l'Université ;
- un **Learning centre Ville durable**, au sein de la Halle aux sucres, labellisé par le Conseil régional ;
- une **Ecole municipale d'arts plastiques** (EMAP) offrant des parcours préparatoires à l'enseignement supérieur ;
- un service des Archives, partagé avec la Communauté urbaine et localisé au sein de la Halle aux sucres, devenu récemment **Centre de la mémoire urbaine d'agglomération** ;
- des structures d'accompagnement des artistes visuels : **La Plate-forme** et **Fructôse**
- un **pôle Danse** en émergence, associant notamment la Direction de la Culture et des Relations internationales et le Centre culturel Le Château Coquelle ;
- une offre remarquable en sciences et techniques : un **aquarium** municipal, au contact du zoo de Fort-Mardyck et du PLUS de Cappelle-la-Grande, tous deux équipements communautaires ;
- des **associations culturelles professionnalisées** et reconnues telles que Agitateurs public, Just 1 Kiff (culture hip hop), Tout en scène, Electro Libre… mais également des structures d'économie sociale et solidaire à forte dimension artistique et culturelle telles que Coud' Pouce ;
- un tissu dense d'associations culturelles (une soixantaine)
- un réseau d'artistes professionnels
- plusieurs centaines d'artistes pratiquant amateurs ;
- les capacités culturelles de l'Université : le Master Culture, Création artistique et Développement du territoire ; l'Entrepôt…

La qualité de l'offre se caractérise, par ailleurs, par

- une concentration exceptionnelle, pour une ville moyenne, d'institutions et d'acteurs en lien avec la **création contemporaine** ;
- la présence d'un pôle **arts visuels actuels**, aux dimensions là aussi remarquables pour une agglomération moyenne, composé du FRAC, du LAAC, de l'ESÄ, du Château Coquelle, de l'EMAP, de la Galerie Robespierre (Grande-Synthe), du CIAC (Bourbourg), du Musée de l'Estampe et de la Gravure originale (Gravelines), de Fructôse, de la Plate-forme, de résidences d'artistes (CLEA…), et d'une présence significative d'artistes professionnels ;
- des **espaces nouveaux ou en voie de renouvellement** : nouveau FRAC/AP2 dans le quartier du Grand large (2013) ; nouveau théâtre (2014) ; Halle aux sucres, sur le Môle 1 (2014-15) ; extension et nouvelles salles de répétition des 4Ecluses (2013) ; nouveau conservatoire au sein du campus de l'Esplanade (2012-14, en attente de la deuxième phase), partagé avec l'Ecole d'art (2012) ; théâtre La Licorne (2015), nouvelle bibliothèque/troisième lieu (2019) et nouveau musée des Beaux-Arts / pôle muséal en Citadelle (réserves pérenne en 2020-21, espaces d'exposition pour 2025) ;
- une dynamique de reconnaissance de certaines structures à travers un processus de **labellisation** : les 4 Ecluses en tant que "Scène de musique actuelle" (au sein d'une dynamique Côte d'Opale), le conservatoire en tant que "Conservatoire à rayonnement départemental" ; le Théâtre La Licorne devrait pouvoir, quant à lui, accéder au label "Centre national de la marionnette" ;
- des équipes de qualité, reconnues pour leur capacité exemplaire à **travailler en réseau** transdisciplinaire, selon une logique de projets ;
- une longue **tradition de politique d'accessibilité et de médiation** auprès d'une diversité de publics et dans l'ensemble des quartiers de la ville ; un réseau dynamique des acteurs culturels et sociaux ("rezo" des acteurs culturels et sociaux ; convention Ville – ADUGES et "Rencontres Cultures-Quartiers") ;

- la capacité du territoire à monter des **événements de grande envergure**, comme l'a démontré le festival "La bonne aventure" ou encore Dunkerque 2013 Capitale régionale de la Culture ;
- la participation de l'ensemble des acteurs professionnels à des réseaux et partenariats à **échelles supra** : communautaire, métropolitaine (Côte d'Opale), régionale, eurorégionale, nationale, européenne, euroméditerranéenne et internationale ;
- le développement du Dunkerquois comme **terre de tournage**.

Des marges de progrès demeurent cependant :

- une trop faible visibilité et lisibilité du pôle artistique et culturel dunkerquois, tant sur le plan interne qu'à l'extérieur du territoire ;
- au-delà du Carnaval, souvent connu en France, voire en Europe, une nécessité de mieux faire apparaître l'offre culturelle distincte dunkerquoise et, plus généralement, un profil culturel territorial qualitatif, tourné vers la création ;
- une faible visibilité physique des zones de concentration des institutions culturelles (de type Ile de Buda à Courtrai…), la logique des pôles bibliothèque/théâtre, patrimonial et art contemporain devant corriger cet état de fait ;
- encore trop peu de lieux culturels répondant de manière optimale, en termes d'agencement des espaces, aux nouvelles attentes des publics (espaces invitants, horaires adaptés, nouveaux services…) ;
- des structures à rénover ou à finaliser (aquarium, conservatoire, écoles d'art…) ;
- une école supérieure d'art à projeter de nouveau dans l'avenir ;
- un trop faible ancrage encore dans l'espace transmaritime, eurorégional et nord-européen, qu'il s'agisse des partenariats, de la connaissance des cultures voisines, du plurilinguisme, des capacités interculturelles… ;
- une médiation proactive à sans cesse réinventer vis-à-vis des publics les plus jeunes et de nouveaux publics éloignés de l'offre culturelle ;
- un pôle Danse et de pratiques en amateur à développer encore pour atteindre la norme des agglomérations moyennes dans ce domaine ;
- une offre culturelle et artistique encore insuffisante durant la saison estivale ;
- une communication culturelle insuffisante et ne reflétant pas à sa juste valeur la créativité, les spécificités et les dynamismes locaux (au sein du territoire comme vis-à-vis de l'extérieur) ;
- un dialogue insuffisant des acteurs culturels avec les acteurs économiques (y compris issus de l'économie sociale et solidaire) et de l'environnement ;
- une insuffisante "respiration culturelle" dans le centre-ville (offre culturelle du secteur commercial (librairies, cafés "bohême"…) et dans la station balnéaire, vies intellectuelle et universitaire… ;
- une présence insuffisante des arts numériques et appliqués ;
- une répartition budgétaire laissant trop peu de place à la création, à l'innovation, aux nouvelles initiatives.

1 La Plate-Forme, vue de l'installation, Diplôme national supérieur d'expression plastique, 2017 - Yan Liu, étudiante à l'Ecole supérieure d'art du Nord - Pas-de-Calais, Dunkerque-Tourcoing, site de Dunkerque. *© La Plate-Forme, laboratoire d'art contemporain*

2 Opération En Rue (Saint-Pol-sur-Mer), 2017, Mission Art et Espace public. *© En Rue*

3 Des lieux invisibles, 2017, École municipale d'arts plastiques. *© EMAP*

4 La Grande Olympiade du Bateau Feu. *© Carole Laskowski*

II. Une mise en perspective pour quelles finalités ?

L'analyse des enjeux susmentionnés fait ainsi apparaître la nécessité de

- réaffirmer la valeur intrinsèque de la culture – au regard de la construction et de l'épanouissement de l'individu et de la collectivité –, et ce dans son acception la plus large et sans fins utilitaristes ;
- prendre en considération l'important potentiel que le secteur culturel recèle parmi les leviers fondamentaux de la transformation du territoire et de ses habitants.

La relation du secteur culturel au projet global de transformation du territoire devra dès lors être entendue de manière synergique :

- le secteur culturel doit être pleinement reconnu par l'ensemble des acteurs comme un **partenaire à part entière de la stratégie de développement global du territoire** ;
- le **secteur culturel doit pouvoir, inversement, davantage s'approprier l'ensemble des objectifs fixés dans cette stratégie globale** – y compris ceux davantage associés à d'autres champs d'intervention (développement économique, social, urbain, responsabilité environnementale…).

Dès lors, les finalités de la démarche de développement culturel peuvent se résumer selon suit :

- **première finalité** : la culture promue en raison de sa **valeur – intrinsèque – au bénéfice de l'individu et de la société, porteurs de droits**

- **seconde finalité** : la culture promue comme **quadruple levier de transformation** de la ville

  - **levier de développement durable** :
    développement économique pluriel, développement de l'emploi développement social, responsabilité environnementale, participation…
  - **levier de développement urbain** :
    qualité et vie des espaces, ville en mouvement, animation de l'espace public, développement social et urbain…
  - **levier d'inclusion et cohésion sociales, de solidarité et d'ouverture à l'autre**
  - **levier de rayonnement et d'attractivité du territoire** :
    image de la ville, récit renouvelé, attractivité résidentielle, touristique, économique, nouvelles populations, jeunes générations…

III. Cinq objectifs structurants, déclinés en actions

Premier objectif : développer une approche innovante et participative du patrimoine et des mémoires

a) Assurer la préservation/conservation des mémoires et du patrimoine – notamment celui du XXe siècle

- Développer les capacités techniques et une ingénierie en matière de politique patrimoniale, par le biais, notamment, de la Mission Patrimoine de la direction de la Culture et des RI, dans la perspective de l'obtention du label "Ville et pays d'art et d'histoire"
- Valoriser les éléments remarquables du patrimoine dunkerquois, et notamment l'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction et du mouvement moderne, les paysages et l'architecture industrialo-portuaire, l'architecture balnéaire, l'architecture militaire, l'architecture civile (Bains dunkerquois…) : contribution à l'élaboration de l'AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine / futur "Site patrimonial remarquable"), programmes éducatifs et de sensibilisation, partenariats avec les acteurs du tourisme…
- Valoriser l'héritage et l'histoire culturels et artistiques dunkerquois, en dialogue avec les problématiques du temps présent et le monde extérieur
- Promouvoir les travaux de recherche scientifique relatifs au patrimoine local, notamment les éléments encore insuffisamment étudiés (architecture du XXe siècle, par exemple)
- Faire dialoguer les héritages du littoral Mer du Nord et des Flandres maritime et intérieure avec les enjeux et les modes d'expression du présent, dans une logique d'inclusion et d'ouverture
- Contribuer à l'émergence de projets dans le cadre de la dynamique du réseau des "villes mémoire" (mémoire des conflits) coordonné par la Communauté urbaine

b) Développer des institutions patrimoniales en phase avec leur époque

- Œuvrer à la création du nouveau musée des Beaux-Arts répondant aux enjeux contemporains et futurs, en collaboration avec le service des Musées de France et l'ensemble des parties prenantes ; élaborer un projet scientifique et culturel original révélant la valeur de ses collections exceptionnelles et en réponse aux spécificités du territoire et à ses enjeux
- Promouvoir le développement du service commun des Archives / Centre de la mémoire d'agglomération et favoriser les partenariats et projets entre ce dernier et les acteurs du territoire (acteurs culturels, maisons de quartier, associations, établissements scolaires…)
- Développer la politique patrimoniale du réseau des bibliothèques, notamment au sein de la nouvelle bibliothèque centrale d'agglomération
- Encourager les recherches scientifiques au sein des structures de promotion du patrimoine
- Développer des outils numériques de valorisation des patrimoines locaux

c) Promouvoir, par une approche participative, l'appropriation des patrimoines (matériel, immatériel, naturel, linguistique…) par la plus grande diversité de publics

- Développer des approches combinant qualité et exigence, d'une part, et accessibilité et participation de la plus grande diversité de publics, d'autre part
- Favoriser les travaux relatifs aux mémoires des lieux et des habitants, en réponse, notamment, aux enjeux actuels (Politique de la Ville, dialogue interculturel, relations intergénérationnelles…)
- Développer les approches participatives et collectives autour d'opérations à dimension patrimoniale (Journées européennes du patrimoine, fêtes de quartier, balades en groupe…)
- Développer une médiation innovante, partenariale, notamment en vue de favoriser l'appropriation du patrimoine et de la mémoire des différents quartiers de la ville

d) Développer une politique de promotion du patrimoine innovante et créative

- Développement d'événementiels innovants, créatifs, transdisciplinaires autour des éléments de patrimoine remarquables
- Renforcer l'attractivité des Journées européennes du patrimoine par une offre diversifiée et attractive, pluripartenariale, ouverte aux communes voisines

e) Développer une communication accessible et inventive

→ Refléter le caractère inventif et créatif de la ville dans la communication relative au patrimoine

1 Le LAAC propose des visites adaptées à tous les publics.
© DR

2 Le projet de la nouvelle bibliothèque, ouverture prévue au printemps 2019.
© AB+ARCHI

3 Le théâtre de verdure du jardin de l'Armateur accueille une programmation culturelle. Ici, la chorale Josquin des Prés et des enseignants du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Dunkerque.
© Ville de Dunkerque

4 La Halle aux sucres, implantée dans le port de Dunkerque.
© Studio Mallevaey

5 Jardins Barges, 2012.
© Ville de Dunkerque

Deuxième objectif : développer la participation de la plus grande diversité de publics à la dynamique de développement culturel, dans une logique d'enrichissement de l'individu et de cohésion sociale

a) Développer les potentiels culturels et artistiques de chacun-e, stimuler les capacités d'expression et de création par le développement des pratiques, dans un souci de qualité et d'excellence, au plus près des habitants

- Assurer une interaction constante entre structures culturelles/artistiques et structures du développement social et de la démocratie participative (réseau des acteurs culturels et sociaux ("rezo"), interaction avec les maisons de quartier (ADUGES), développement des relations avec le CCAS…)
- Co-construction, entre acteurs culturels/artistiques et sociaux, le plus en amont possible, de projets culturels et artistiques
- Promouvoir art et culture en tant que leviers efficaces dans l'atteinte des objectifs des acteurs de l'inclusion sociale et de la participation
- Favoriser le développement d'opérations comportant des pratiques culturelles/artistiques et la construction d'objets communs et partagés par la plus grande diversité de publics
- Réduire la distinction entre pratiques professionnelles et amateurs
- Dans les grands projets, associer, très en amont et dans toutes les phases de développement de l'opération, les acteurs sociaux, de l'éducation et de la participation
- Développer les liens avec l'université et le monde de la recherche en matière de médiation

b) Engager les publics, dans toute leur diversité

- Adapter la politique tarifaire dans un souci d'accessibilité optimale
- Développer une médiation innovante, impliquant les partenaires (sociaux, éducatifs, de la participation…) en amont et dans les différentes phases de réalisation des projets
- Médiation et diversité des publics : prendre en compte les prismes de la plus grande diversité de publics, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, tout en favorisant mixité et croisements, sans concessions en termes d'exigence qualitative
- Développer le réseau des médiateurs des différentes structures culturelles du territoire
- Assurer une offre culturelle diversifiée, qualitative, répondant aux attentes de chacun-e, tout au long de l'année
- Porter une attention particulière aux liens entre acteurs culturels et artistiques, d'une part, et les acteurs jeunesse, d'autre part ; favoriser les schémas concertés et partenariaux en faveur des jeunes générations (de type CLEA)
- Développer des lieux permettant de développer les dynamiques collectives (sur le modèle du forum du LAAC, gradin de la nouvelle bibliothèque, atrium du Bateau feu, AP2, Belvédère du FRAC, café de la Licorne…)

c) Favoriser la vitalité artistique et culturelle de tous les quartiers

- Favoriser le développement d'initiatives qualitatives dans l'ensemble des quartiers et îlots de vie
- Développer des opérations participatives et créatives dans le cadre de la mission Art et Espace public en lien avec les parties prenantes du développement social, économique et urbain
- Favoriser les événements et résidences artistiques et culturels répondant aux enjeux des quartiers
- Renforcer l'attractivité artistique et culturelle de chaque quartier et favoriser les échanges de publics inter-quartiers
- Encourager les structures culturelles à agir dans les quartiers dans la vie (opérations régulières ou exceptionnelles) ; assurer l'interaction entre acteurs culturels/artistiques et les structures des quartiers

- Développer les pratiques artistiques et culturelles au sein de chaque quartier en misant sur ses ressources et dans une logique de réponse à ses enjeux spécifiques
- Favoriser, par la pratique, la mixité des esthétiques et des disciplines en vue d'accroître l'augmentation des capacités de choix des habitants
- Développer une programmation pluriannuelle dans les quartiers

d) Renforcer le collectif

- Favoriser les opérations culturelles et artistiques collectives et participatives dans un souci de qualité, de création et d'excellence
- Développement d'opérations culturelles et artistiques dans l'espace public
- Promouvoir la culture coopérative, contributive, dans tous les aspects de la vie culturelle et artistique
- Favoriser la prise de responsabilité, la capacité à pouvoir agir (animation de réseau, responsabilité au sein d'associations…)

1 Fructôse : mini mammouth 2018 à bord du trois-mâts Duchesse Anne. *© Camille Gervais*

2 Travail collectif à l'Emap. *© EMAP*

3 Bal international de quartier au Jeu de Mail, 2018. *© Ville de Dunkerque*

Troisième objectif : développer et affirmer le profil de ville portuaire créative et innovante

a) Promouvoir le pôle transdisciplinaire d'art contemporain et préciser ses spécificités

- Renforcer et accompagner les structures culturelles s'inscrivant dans une dynamique de création
- Valoriser, en tant que pointe émergée du pôle de création contemporaine, le pôle "arts actuels visuels" constitué du FRAC, du LAAC, de l'Ecole supérieure d'art, du Château Coquelle, du Studio 43, de Fructôse, de la Plate-forme et des artistes locaux, mais aussi du CIAC (Bourbourg), de la Galerie Robespierre (Grande-Synthe), du musée de l'Estampe et de la Gravure originale (Gravelines),
- Positionner le quartier du Grand large comme épicentre du pôle d'art contemporain dunkerquois
- Promouvoir la présence de la création contemporaine dans l'espace public : architecture, design, commande publique…
- Favoriser l'émulation et le développement de ces structures par leur inscription dans des réseaux transnationaux
- Faire de Dunkerque le point de rencontre entre les créativités des espaces maritimes nord/baltiques, d'une part, et des espaces atlantico-méditerranéens, d'autre part
- Repérer et valoriser les niches d'excellence locales ; les développer selon une logique de "clusters"
- Favoriser le développement de projets d'acteurs de la création orientés vers les grands enjeux et les spécificités du territoire
- Développer la création et la créativité en lien avec les technologies numériques
- Investir de nouveaux espaces révélateurs de la singularité et de la créativité dunkerquoises (espaces industrialo-portuaires, Reconstruction, dune, polder, sites militaires…)

b) Créer un climat favorable à la création

- Soutenir les structures d'accompagnement des artistes
- Favoriser les résidences d'artistes, notamment celles en lien avec les problématiques du territoire
- Promouvoir les rencontres entre artistes amateurs et professionnels
- Encourager la participation de la plus grande diversité de publics aux activités des institutions de la création
- Favoriser les liens sur ce champ avec le monde de la recherche et de l'université

c) Développer la ville portuaire de tous les talents

- Promouvoir l'acquisition et le développement des talents de chacun-e, quel que soit son profil ou son origine
- Attirer les talents, notamment ceux pouvant offrir des réponses aux enjeux stratégiques du territoire et valoriser ses ressources spécifiques
- Développer les liens entre la ville et les talents dunkerquois résidant à l'extérieur du territoire
- Porter une attention particulière aux "jeunes pousses", en les connectant notamment aux professionnels du territoire

d) Développer les pratiques artistiques innovantes au sein de la plus grande diversité de publics

- Multiplier les opportunités et susciter le désir d'accéder, dès le plus jeune âge et quel que soit le milieu ou l'origine, aux enseignements artistiques (projets, initiations, parcours…)
- Assurer un enseignement artistique qualitatif et innovant : pratiques collectives, renforcement de l'autonomie, apprendre à apprendre, valorisation de l'échec…
- Développer les pratiques artistiques orientées vers la création et la rencontre des disciplines et des esthétiques

- Assurer des parcours qualitatifs de pratiques artistiques en amateur et professionnalisants (stages, accompagnement, projets partagés…)
- Favoriser l'émulation entre praticiens en amateur et les rencontres avec les professionnels, dans une logique d'accompagnement
- Développer les lieux de pratiques en amateur aux normes dans l'ensemble des quartiers (danse, musique…)
- Multiplier les opportunités et les lieux de restitution du travail en public

e) Stimuler les croisements entre disciplines et secteurs

- Développer le réseau des acteurs culturels et artistiques (en transversalité et par grands domaines (arts visuels, danse, image animée, spectacle vivant…)
- Favoriser les croisements entre acteurs culturels/artistiques et les acteurs de l'innovation économique, sociale, environnementale et de la participation
- Multiplier les projets en commun avec les acteurs de l'Enfance, du Sport et de la Jeunesse
- Développer la formation – et les échanges avec les acteurs extérieurs au territoire – des acteurs culturels et artistiques

f) Développer l'économie créative

- Positionner le secteur culturel et créatif comme un secteur économique à part entière du territoire
- Promouvoir les acteurs à dimension culturelle et artistique du secteur marchand et de l'économie sociale et solidaire
- Favoriser les liens entre le monde culturel/artistique, d'une part, et le monde des entreprises, d'autre part
- Développer les liens entre art et industries / monde portuaire
- Développer l'économie sociale et solidaire dans le secteur créatif et culturel
- Développer Dunkerque comme terre de tournage, en lien avec Pictanovo

Quatrième objectif : Innover en matière d'éducation populaire et d'apprentissage tout au long de la vie

a) Développer une approche inventive de l'éducation populaire

- Favoriser une dynamique d'éducation populaire en mesure d'attirer la plus grande diversité de publics, notamment les jeunes générations
- Développer une offre en phase avec les enjeux du territoire et les spécificités du territoire
- Favoriser le multilinguisme (anglais, néerlandais, grandes langues européennes et internationales) et l'interculturalité, la citoyenneté européenne, la solidarité internationale et une culture de paix
- Favoriser le croisement des publics
- Développer de nouveaux langages et des formats innovants
- Favoriser l'échange de savoirs
- Renforcer les liens avec l'université et l'offre locale d'enseignement supérieur

b) Développer une offre d'accès au savoir adaptée aux nouveaux modes de vie, nouveaux rythmes, nouvelles attentes et nouvelles technologies de l'information

- Développer des lieux hospitaliers, accessibles et ouverts, dédiés ou non, favorisant l'apprentissage tout au long de la vie
- Prendre en compte, dans l'offre, les nouveaux rythmes liés aux transformations de la société
- Développer l'offre numérique et les parcours de médiation pour y accéder
- Donner une plus grande visibilité aux structures de culture scientifique (aquarium, zoo, PLUS)

c) Développer des parcours d'apprentissage accessibles à tous

- Susciter le désir de s'engager dans une dynamique d'apprentissage tout au long de la vie
- Promouvoir une médiation innovante en matière d'accès aux savoirs, en ciblant les nouveaux publics et les publics à reconquérir
- Développer les événementiels attractifs, permettant de susciter l'intérêt de nouveaux publics pour les ressources d'accès aux savoirs
- Promouvoir une approche pluripartenariale de la promotion des ressources d'apprentissage (acteurs sociaux, de la participation…)
- Porter une attention particulière portée au temps périscolaires et aux périodes de congés

d) Développer les espaces de débat

- Approches innovantes de la conférence et du débat : promouvoir de nouvelles formes d'événementiels, de nouveaux langages, des lieux inattendus/atypiques, permettant d'attirer de nouveaux publics, toujours plus diversifiés
- Investissement de nouveaux espaces (publics et privés ; usage du numérique)

e) Valoriser l'ensemble de l'offre d'apprentissage tout au long de la vie présente sur le territoire

- Assurer la mise en réseau de l'ensemble des institutions d'apprentissage tout au long de la vie
- Rassembler l'offre présente sur le territoire (livrets, agenda, ressources en ligne…)
- Promotion / Communication innovante et attractive sur cette offre

Cinquième objectif : Rendre plus visible et plus lisible le dynamisme et les spécificités du pôle culturel et créatif dunkerquois

a) Développer une communication innovante, miroir d'un territoire culturellement dynamique et inventif

- Développer un agenda et un portail culturels miroirs du profil créatif du territoire (papier, numérique)
- Communication simple, accessible et créative permettant d'atteindre la plus grande diversité de publics

b) Positionner le cœur d'agglomération comme le poumon culturel et artistique du territoire

- Valoriser la géographie culturelle et artistique du territoire et ses différents pôles :
    - Un **pôle art contemporain** concentré sur le quartier du Grand large, à deux pas de la station balnéaire : FRAC/AP2, LAAC/Jardins des sculptures, œuvre de Séverine Hubard…
    - Un **pôle patrimonial**, en Citadelle, composé du Musée portuaire, du futur Musée des Beaux-Arts, en proximité de la Piscine, de la Halle aux sucres/Learning centre, de Fructôse/Môle 1, du Jazz club et du Studio 43
    - Un **pôle théâtre-bibliothèque**, centré sur la place de Gaulle, non éloigné de l'EMAP
    - Le **Campus de l'Esplanade**, dédié aux enseignements artistiques : l'ESA, le Conservatoire, eux-mêmes situés face aux 4écluses
- Assurer l'animation culturelle et artistique du cœur d'agglomération (expositions, événementiels, art et espace public…)

c) Rendre visible et lisible le pôle culturel et créatif dunkerquois sur le plan national et européen

- Contribuer à l'élaboration d'un "nouveau récit" dunkerquois partant des spécificités du territoire et de ses populations et en réponse aux enjeux contemporains et futurs
- Positionner Dunkerque au cœur d'une région transmaritime européenne, dynamique sur les plans culturel, artistique et de la créativité
- Développer les liens avec les acteurs culturels et artistiques du Kent, de Ostende/Flandre occidentale et du Pôle métropolitain
- Promouvoir le détroit comme un pôle culturel et artistique original, adossé à ceux de Londres, Bruxelles/Gand/Anvers et Lille/Paris
- Positionner Dunkerque en tant que point de jonction des cultures et des créativités *des* "Nord" et *des* "Sud" par la voie maritime

d) Développer un événementiel culturel et artistique de qualité, fédérateur pour le territoire

- Développer des événements artistiques et culturels fédérateurs de grande envergure (sur le mode de La Bonne Aventure, par exemple)
- Assurer une politique événementielle de qualité tout au long de l'année
- Favoriser la mutualisation des événementiels par souci de lisibilité et visibilité
- Favoriser les opérations culturelles et artistiques réalisées dans les espaces ***a)*** portuaire et maritime, ***b)*** de la Reconstruction ou ***c)*** du polder
- Favoriser les événementiels en lien avec les enjeux et le profil du territoire (industries, capacités industrialo-portuaires, sport, développement durable…)
- Assurer une programmation événementielle culturelle et artistique qualitative durant la saison estivale
- Bâtir les événementiels à partir du concept de participation de la plus grande diversité de publics ; développement du bénévolat

e) Développer chez les artistes et acteurs dunkerquois une logique de "marque de fabrique" reposant sur

- les facteurs de distinction du pôle culturel dunkerquois
- l'exigence de qualité
- la cohésion du secteur artistique et culturel dunkerquois

f) Développer la visibilité du dynamisme culturel/artistique dans chaque quartier

- Assurer une valorisation auprès – et l'appropriation par – les habitants des institutions culturelles présentes dans les quartiers
- Développement d'une politique événementielle / opérations Art et Espace public dans chaque quartier, partant de ses ressources, de ses atouts et de ses enjeux

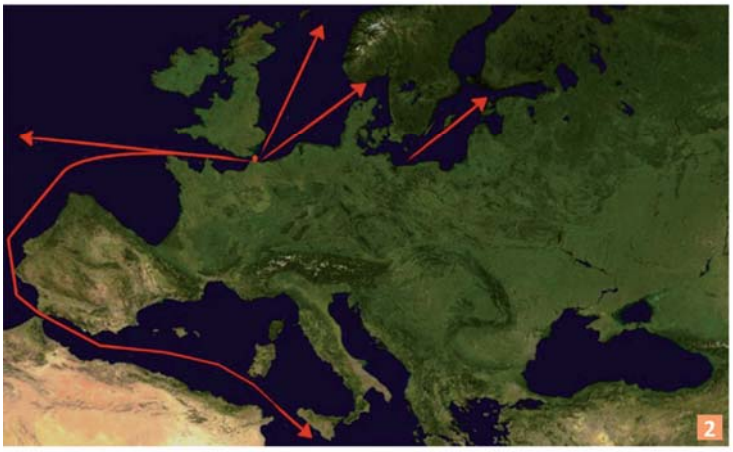

1 Inauguration des écluses de Mardyck, XVIIIème siècle, huile sur toile. Jean Martin dit Martin des Batailles. Collection Musée des Beaux-Arts de Dunkerque.
© Claude Thériez

2 Dunkerque : détroit stratégique entre mers du Nord, Baltique, espaces océaniques et Méditerrannée. *© Droits réservés*

3 Tour du Leughenaer, XVème siècle.
© Ville de Dunkerque

4 Tubologie - Nos vies dans les tubes. Frac Grand Large — Hauts de France / Château Coquelle, septembre 2018.
© Le Château Coquelle

IV. Agir et travailler mieux, ensemble

Mettre en œuvre les orientations précitées signifie une évolution de nos modalités d'action afin de rendre plus efficace l'atteinte des objectifs et d'agir en cohérence avec les valeurs promues.

1. Promouvoir l'action collective et l'initiative

L'une des forces des acteurs culturels et artistiques dunkerquois réside dans un rare niveau de cohésion et une puissante capacité à bâtir des partenariats et à monter des projets partagés.

Afin de renforcer encore cet atout, les acteurs culturels s'entendent sur les éléments suivants :

- le portage par chaque acteur de la démarche collective de développement culturel du territoire
- la consultation, la concertation ou la co-construction (niveau de participation à adapter en les enjeux et projets)
- le fonctionnement en modes pluripartenarial et en réseau
- la co-production intersectorielle des opérations (développement urbain et des quartiers, développement social, développement économique, tourisme, animation/événementiel, enfance, jeunesse, sports…)
- la transversalité, la transdisciplinarité, la mutualisation
- l'importance de la prise d'initiatives innovantes et de la prise de risque
- la nécessité de s'ouvrir à de nouveaux acteurs, de favoriser les jeunes pousses dans un souci d'exigence, de bienveillance et de partage
- la prise en compte des – et des interactions efficaces avec les – échelles *supra* : Communauté urbaine, Pôle métropolitain Côte d'Opale, Département, Région, Etat, Union européenne.

2. Travailler à échelle transfrontalière, transmaritime, européenne et internationale

En position frontalière, acteur d'un grand port international, le secteur culturel dunkerquois prend en compte systématiquement la dimension transnationale dans ses activités et son mode d'action. Il contribue à positionner Dunkerque en tant que point de rencontre entre espaces maritimes du "Nord" (mers du Nord et baltique) et du "Sud" (espaces Atlantique, Méditerranée, Océan indien…).

Cela se traduit par le développement d'échanges réguliers, le montage de projets, mais aussi une sensibilité particulière aux thématiques en lien avec les territoires suivants :

- Province de Flandre occidentale, dans le cadre du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) West-Vlaanderen (B) / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale (F)
- Côtes orientales du Comté de Kent (GB)
- Territoires borduriers des mers du Nord et Baltique, dont la ville hanséatique de Rostock
- Géographie extra-européenne prioritaire, conformément à la stratégie de relations internationales de la Communauté urbaine de Dunkerque : réseau des villes mémoire, Annaba (Algérie), Bizerte (Tunisie), Gaza (Palestine), Grande Comore, Fuzhou (Chine)…

3. Développement durable, dimension environnementale

Les acteurs culturels prennent en compte les principes promus par l'Agenda 21 de la Culture en termes de droits humains, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, de gouvernance, de pluralisme, de diversité et d'interculturalité, d'inclusion sociale, d'économie plurielle, de solidarité et de réductions des inégalités à l'échelle mondiale.

Ils sont, par ailleurs, attentifs, dans la manière de mener leurs actions, à la lutte contre le changement climatique, la raréfaction des ressources, à la préservation de la biodiversité, la promotion de la santé et du cadre vie, aux circuits courts et à l'économie circulaire.

4. Evaluation des politiques et projets

L'évaluation des politiques publiques permet de replacer l'ensemble des actions menées dans un cadre plus large, de rendre compte, d'améliorer les actions menées (sans s'exonérer la remise en question de certaines activités), d'optimiser les ressources, d'améliorer les modes de fonctionnement et de favoriser les dynamiques collectives et partenariales.

En termes de méthode, il conviendra d'envisager tout chantier, projet ou action culturels en fonction de son évaluation future.

Ceci suppose

a) la formulation
   - des finalités générales de l'action (contribution à un objectif général, de long terme)
     ➨ *exemple : contribuer à la diversification des publics*
   - des objectifs intermédiaires / de moyen terme
     ➨ *exemple : favoriser l'engagement de publics issus de territoires classés Politique de la Ville*
   - des objectifs opérationnels immédiats / de court terme
     ➨ *exemple : organiser une manifestation particulière en lien avec des maisons de quartier situées dans un quartier classé en Politique de la Ville*

b) le repérage d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer le degré d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de pertinence

c) un système d'information et d'analyse des données fiable.

5. Un nouveau positionnement de la direction de la Culture et des Relations internationales

La direction de la Culture et des Relations internationales a élaboré un nouveau projet de service visant, notamment, à rendre plus efficace la mise en œuvre de la démarche de développement culturel, patrimonial et artistique du territoire.

Par souci de favoriser une dynamique de développement générant des effets multiplicateurs et de nouvelles ressources, et créatrice d'une offre culturelle et artistique renouvelée et amplifiée, la direction de la culture entend, à travers 47 actions repérées, opérer, ces prochaines années, un centrage sur des missions suivantes :

- l'animation de la réflexion stratégique et développement de l'expertise (notamment sur les champs non couverts par les acteurs culturels locaux)
- l'accompagnement des acteurs et l'ingénierie de projets
- la contractualisation avec les acteurs, reprenant les grandes orientations
- la gouvernance, la coordination et l'animation de réseaux (danse, acteurs sociaux, créatifs…) et de partenariats
- le soutien aux projets innovants en phase avec la démarche de développement culturel
- la communication culturelle et la promotion des spécificités du pôle culturel dunkerquois
- l'organisation d'événements ne pouvant être portés par des acteurs du territoire
- l'évaluation des politiques publiques de la culture

… le tout en favorisant, en son sein, une dynamique de modernisation du management et du pilotage ressources/moyens ainsi que de simplification administrative.

En termes de financement de la politique culturelle, la direction s'attachera notamment à

- dégager des marges de manœuvre pour le développement d'initiatives nouvelles correspondant aux priorités stratégiques
- renforcer l'argumentaire en faveur du budget de la culture en justifiant, notamment, sa position transversale au service du développement, de l'attractivité et de la cohésion sociale du territoire
- favoriser une logique de mutualisation et de rapprochement entre acteurs autour de projets communs
- augmenter ses capacités d'ingénierie de projets au profit des acteurs, en vue de générer de nouvelles ressources
- aider au montage de projets collectifs s'intégrant dans les programmes des partenaires institutionnels
- favoriser l'économie sociale et solidaire dans le secteur culturel
- favoriser les liens avec le secteur privé sur nouveaux objectifs partagés : opérations partagées, échanges de savoir-faire, mécénat
- développer les différents types mécénat participatif et les modes de financement innovants
- sécuriser les financements par le biais de soutien aux démarches de labellisation.

DUNKERQUE

Direction de la Culture et des Relations internationales
54 quai des Hollandais - 59140 Dunkerque
03 28 26 25 52 - culture@ville-dunkerque.fr